

REUNION du 4 mars 2015

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	14
Procuration	0

L'an deux mil quinze, le mercredi 4 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

Présents : Mmes AUBERT, FLORET, MITHIEUX, NAVARDIN, PATRAS, ROCHERAY-FAUCON, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN, ROSSIGNOL et VIVET.

Excusée : Mme TANILIAN,

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014.

Le maire rappelle que suite à la démission de Madame Isabelle HYVERT, conseillère municipale, en date du 31 décembre 2014, c'est Madame Guiseppina PATRAS, suivante sur la liste, qui siège à sa place au sein du conseil municipal.

Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la dénomination des voies privées des lotissements « La Chartreuse » et « Le saut de l'âne ». A l'unanimité, ce point est inscrit à l'ordre du jour.

2015 – 01 Elaboration du plan local d'urbanisme : choix du prestataire

Vu la délibération n°2014-67 en date du 16/12/2014 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme afin de transformer le P.O.S. actuellement en vigueur sur la commune,

Le maire rappelle qu'une consultation par appel d'offres a été organisée afin de choisir un bureau d'études chargé de l'accompagnement et de l'élaboration de ce P.L.U. 5 offres ont été réceptionnées. Elles ont été classées selon 2 critères : la qualité de l'offre et les références, et le prix de la prestation. Selon les modalités définies dans le règlement de la consultation, 4 candidats ont été auditionnés par la commission communale « Urbanisme » et un chargé d'études de Métropole Savoie. La proposition mieux-disante du cabinet « Terre d'Urbanisme » a été retenue pour un montant de 41 625.00 € HT pour la tranche ferme (sur une durée de 30 mois) et 8 100.00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** le choix du bureau d'études « Terre d'Urbanisme » pour la réalisation et l'élaboration du P.L.U. communal pour un montant de 41 625.00 € HT (tranche ferme) et pour 8 100.00 € HT (tranche conditionnelle),

* **autorise** le maire à effectuer toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à cette mission,

* **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget communal des années 2015, 2016 et 2017.

2015 – 02 Dénomination de voies privées et numérotage des propriétés bâties

Vu la délibération n°2011-40 en date du 13/09/2011 relative à la dénomination des voiries communales et au numérotage des propriétés bâties,

Le maire rappelle que suite à l'aménagement du lotissement « La Chartreuse », au lieu-dit « Le Communal de Chacuzard » une nouvelle voie de desserte interne a été créée. De même, pour l'aménagement au lieu-dit « Chacuzard », un nouvel accès privé a été créé. En accord

avec les aménageurs, l'appellation « Impasse de la Chartreuse » avait été retenue pour la première zone aménagée et l'appellation « Impasse du saut de l'âne » pour la seconde. Il convient d'acter ces dénominations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** le numérotage des propriétés bâties de ces voies privées,

* **prend acte** du nom des voies privées (selon plan annexé) suivantes :

- Impasse de la Chartreuse (desserte interne du lotissement « La Chartreuse », parcelle n°AP 159 au lieu-dit « Le Communal de Chacuzard »)

- Impasse du saut de l'âne (desserte interne de la zone aménagée « Le saut de l'âne », parcelles n°AD 86, 87, 88 et 112 au lieu-dit « Chacuzard »).

Divers :

*** Modification des commissions communales et intercommunales :**

Des modifications ont été apportées aux commissions communales : M. VIVET siège à la commission « Urbanisme », Mme TANILIAN siège aux commissions « Travaux » et « vie scolaire et jeunesse, M.GUILLAUD siège à la commission « Associations ».

Et suite à l'arrivée de Mme PATRAS au sein du conseil municipal, elle siègera aux commissions « Urbanisme », « Développement durable », « Vie scolaire et jeunesse » et « Associations ». Pour l'intercommunalité, Mme PATRAS remplacera M. GUILLAUD au sein de la commission Développement durable, ce dernier siègera à la commission Agriculture et Forêt.

*** Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2014-28 du 22/04/14) :

le maire informe le conseil municipal des décisions prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants :

- parcelle n°AL 537 (maison) à « Le Penet » le 19/02/2015,

- parcelle n°AM 154 (maison) à « Bellisay » le 23/02/2015.

*** Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 :**

Le tableau de présence est établi pour l'organisation du bureau de vote.

*** Soirées d'information organisées par le Centre Communal d'Action Sociale :**

Une première séance d'information sur le thème du cancer, intitulée « cancer, des avancées décisives » est prévue le vendredi 13 mars prochain à 18 h 30 à la salle polyvalente. Cette séance est organisée par les C.C.A.S. des communes de Les Marches et Myans. Elle sera suivie d'une seconde séance le mercredi 29 avril sur la commune de Les Marches, intitulée « les bases de l'équilibre alimentaire pour tous ».

* Réunion du conseil municipal : le mardi 24 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.